



Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes

Les Hautes-Alpes, le 16 novembre 2023

REGLEMENT GENERAL

Circuit Départemental Adultes 2024

1) Généralités :

- 1.1 Les "Circuits Départementaux Adultes" (CDA) constituent par saison un circuit de compétitions, aussi appelée étapes fédérales, pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
- 1.2 Le circuit ne fait pas l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison à la suite de chaque étape pour chaque discipline et chaque **série**/catégorie.
- 1.3 La gestion et le suivi des CDA sont délégués à la Commission Départementale Adultes (CoDéAd) du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité).
- 1.4 Un règlement particulier (**RP**), complète ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.
- 1.5 La CoDéAd est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du comité qui statue.

2) Candidature à l'accueil du CDA :

- 2.1 L'organisation d'une étape du CDA est déléguée à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur".

Le **club** candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès **de la CoDéAd**.

- 2.2 **La CoDéAd** s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona **et de la mise en ligne sur Badnet pour les inscriptions** selon les informations communiquées par l'organisateur (**JA** ou pas, nom du GEO, volant officiel,...) **via le RP**. A défaut de **JA, une déclaration de l'étape sera faite comme** Promobad.

L'organisateur doit se munir, pour le jour de la compétition, d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide **du fichier issu du logiciel Badnet fourni par le GEO/JA** ou l'utilisation de BADNET pour la compétition.

L'organisateur accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque (par des GEO) et prévoir une buvette.

Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **5€/joueur**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité (**article 3.3**).

Les frais du Juge-Arbitre et les récompenses sont à la charge du club qui accueille l'étape. Les frais du Juge-Arbitre (**rémunéré au tarif en vigueur par jour + remboursement du déplacement uniquement pour les JA du 05**) seront remboursés à l'organisateur sur feuille de remboursement (facture du JA jointe).

- 2.3 Les dates des étapes CDA figurent au calendrier sportif départemental (disponible sur un calendrier tenu à jour par le président du Comité)

- 2.4 Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape, également ne faisant l'objet d'aucun arrêt de travail.

La CoDéAd peut inviter les licenciés des clubs des Alpes de Haute Provence (Comité 04), 2 clubs actuellement ont fait la demande pour participer au CDA Sisteron et Barcelonnette, et peut accepter la participation de certains autres licenciés joueurs de la fédération qui en font la demande (bien sûr en fonction de la place disponible, priorité pour les clubs du 05)

- 2.5 Une étape CDA est ouverte aux joueurs minimes, cadets, juniors, séniors et Vétérans selon les modalités du chapitre 3.



Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes

Les Hautes-Alpes, le 16 novembre 2023

Les joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans ne jouent pas dans des catégories d'âge mais par niveau de jeu suivant leur série (classement/CPPH).

2.6 Il n'y a pas de qualification pour accéder aux étapes CDA. Un **joueur** "non-compétiteur" (NC) ou classé peut être inscrit sur une étape CDA **suivant ce que stipule le RP de l'étape en question**.

2.7 Le classement des joueurs au Circuit Départemental Joueurs n'est pas qualificatif pour le Championnat Départemental Séniors (CDS).

3) Modalités d'inscription :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro planning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- J-7 : Date limite des inscriptions ;
- J-5 : Date limite de désistement sans justification ;
- J-4 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après Badnet ;
- J-2 : Envoi aux Clubs des convocations.

Ce retro-planning sera adapté pour certaines étapes afin de prendre en compte les vacances scolaires.

3.2 Un joueur doit être inscrit **sur Badnet par lui-même ou** par son club **mais sous la responsabilité de ce dernier**

3.3 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **16€**, quel que soit le nombre de tableaux.

Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après le CDA et au vu des tableaux définitifs. Passé la date limite de "désistement sans justificatif", les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

3.4 Les inscriptions seront réalisées UNIQUEMENT au moyen du site internet **Badnet**. Les feuilles d'inscriptions issues du site **Badnet** sont à envoyer **à la CoDéAd** par chacun des clubs ET AU CLUB ORGANISANT LE CIRCUIT.

3.5 Les disciplines (simple, double et mixte) dans lesquelles peut s'inscrire un joueur sont mentionnées **dans le RP et** sur le site **Badnet**. Tous les joueurs doivent s'inscrire dans leur classement/CPPH pour tous les tableaux.

3.6 Les joueurs **souhaitant jouer dans un classement supérieur au leur (voir RP de l'étape en question)**, ne le feront QUE s'il y a la possibilité en nombre pour éviter des tableaux avec des pré-tours en accord au préalable avec la CoDéAd.

3.7 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte financier avec le Comité à la date limite d'inscription.

3.8 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque classement/CPPH, la priorité est établie suivant le classement par point hebdomadaire (CPPH) conformément à l'article 3.1.

3.9 Les **joueurs des** clubs dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus conformément à l'article 3.1.

3.10 Chaque joueur mineur inscrit, et présent dans la salle, au CDA doit être accompagné par un représentant majeur qui est, ou le représentant légal de l'enfant, ou désigné par le représentant légal de l'enfant ET qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge.

Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.

3.11 En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre principal doit interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant majeurs à la compétition



Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes

Les Hautes-Alpes, le 16 novembre 2023

4) Tableaux :

4.1 Chaque étape se jouera (voir aussi l'article 6.2) :

- soit simple (SD/SH) → CDA S ;
- soit en Doubles (DD/DH/DMX) → CDA D ;
- soit en Doubles mixtes et Doubles OU Doubles mixtes et Simples → CDA +.

4.2 Pour chaque série de classement/CPPH et chaque discipline, à partir de 10 joueurs inscrits, il pourra y avoir 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs, il n'y aura qu'un seul tableau constitué : le tableau TOP A.

4.3 Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs est faite au CPPH : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort seront inscrits en TOP A ; les autres joueurs seront dans le tableau TOP B.

4.4 En cas d'égalité au CPPH, c'est la CoDéAd qui prendra la décision pour l'affectation TOP A ou B puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune sera mis en TOP A).

4.5 Le tableau TOP B ne peut se faire que sur décision du juge-arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** en concertation avec la CoDéAd.

4.6 Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH conformément à l'article 3.1.

4.7 Chaque étape se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poule de 3 ou 4 (voire 5 en cas de poule unique) avec, si possible, deux qualifiés par poule puis un tableau en élimination directe. Durant la phase qualificative, les poules de 4 seront privilégiées si le nombre de terrains le permet et si le nombre de matchs susceptibles d'être joués par un jeune n'excède pas 8 matchs.

4.8 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur Badnet selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.

5) Classement des CDA :

5.1 Il n'y aura pas de classement individuel/clubs dans chaque tableau.

6) Organisation d'une étape :

6.1 Les documents suivants devront être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- le présent règlement ;
- le règlement particulier pour l'étape en question ;
- les codes de conduite fédéral des joueurs et entraîneurs ;
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
- les tableaux mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi à l'issue de chacun des tours des sorties de poules.

6.2 Chaque étape a lieu sur : une journée, le samedi ou le dimanche OU sur une journée et demie, le samedi après-midi (DMX) et le dimanche (SH & SD ou DH & DD).

6.3 Chaque discipline doit commencer et finir le même jour.

6.4 Le juge-arbitre principal/**GEO** veillera, autant que possible, à limiter le temps d'attente des joueurs pour chaque série de classement/CPPH.



Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes

Les Hautes-Alpes, le 16 novembre 2023

6.5 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans les gymnases durant chacune des étapes.

6.6 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment ; l'organisateur a la responsabilité de prévenir ces services.

6.7 Les jeunes joueurs (Minimes, Cadets, Juniors), jouant en seniors sont autorisés à recevoir des conseils pendant leurs matchs conformément aux règles officielles du badminton.

6.8 A l'issue de la compétition, le juge-arbitre principal/**GEO/ CoDéAd** doit importer dans Poona les résultats de la compétition au plus tard le mercredi suivant l'étape.

6.9 Le juge-arbitre principal/**GEO** doit, dans un délai de quatre jours, envoyer le fichier Badnet et son rapport accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) ;
- au secrétariat de la Ligue ;
- au Comité.

6.10 La remise **officielle** des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si le RP de l'étape en question ne mentionne pas autre chose**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin du CDA vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier affiché**. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur récompense.

7) Arbitrage :

7.1 Le **JA/GEO** ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont **choisis par l'organisateur**.

7.2 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la fédération.

7.3 Sauf demande particulière auprès du juge-arbitre principal/**GEO**, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

8) Volants :

8.1 Les volants plumes neufs sont à la charge des joueurs ET doivent être classés au minimum en catégorie standard du classement fédéral des volants.

8.2 Tous les matchs se jouent avec des volants plumes.

8.3 Si la nature d'un désaccord est sur le classement fédéral d'un volant ou son état, une boîte du volant officiel devra être achetée (au partage des joueurs) et utilisée par les joueurs d'un même match.

9) Respect de la discipline :

9.1 Les étapes CDA se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

9.2 La CoDéAd reçoit en première instance sur toute requête des clubs ou joueurs concernant les différentes étapes des CDA, qu'elle transmettra autant que besoin est, aux commissions ad hoc (réclamations et litiges ou discipline) de la ligue PACA.

9.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape auprès de la CoDéAd. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéAd comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la fédération.



Comité Départemental 05 de Badminton

Commission Départementale Adultes

Les Hautes-Alpes, le 16 novembre 2023

10) Tenues :

10.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes (voir la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires).

Pour rappel, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

La décision du juge-arbitre principal **ou GEO (pour les Promobad)** est sans appel.

11) Adoption du règlement :

11.1 Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

La CoDéAd remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CDA pour la satisfaction de tous.

Le Juge Arbitre principal **ou GEO (pour les Promobad)** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.